

### 1. DISPOSITIONS PRELIMINAIRES :

Colasse SA est une entreprise liégeoise qui conçoit, fabrique et distribue des afficheurs et des appareils d'éclairage LED pour des applications domestiques, commerciales, industrielles et horticoles.

- Siège Social : Rue des 4 Sentiers 5, 4431 Loncin, Belgique
- Siège d'exploitation : Rue Puits Marie 79, 4100 Seraing
- TVA : BE878.226.815, Ent ID: 0878226815, RPM: Liège
- T : +32 4 225 2589, F : +32 4 365 1376, E : info @ colasse.be

Les contrats conclus avec Colasse SA le sont en langue française.

Les contrats de vente peuvent être conclus via internet. Dans ce cas :

- Le membre qui veut passer commande se constitue au préalable un panier de commandes.
- Le panier est disponible à tout instant sur le site.
- Le membre peut ajouter ou retirer des articles de son panier.
- Pour éviter les erreurs, il ne peut faire qu'un panier à la fois, le supprimer ou le valider.
- Pour éviter les erreurs, il ne sait changer que la quantité, le reste est automatiquement calculé.
- Avant de le valider, un récapitulatif de la somme à payer avec les diverses informations de TVA et de transport sont rappelés le cas échéant.
- Avant de le valider, un dernier contrôle sur les quantités commandées est effectué (par rapport au stock en ligne)
- Il peut vider le panier (annule la commande) ou la valider (il est redirigé vers le système de paiement).
- Un email récapitulatif de la commande avec tous les détails lui est envoyé directement après paiement.
- Le client aura un menu pour voir ses commandes passées (historique).

Rem : ces dernières exigences ne sont pas obligatoires lorsque les contrats sont exclusivement conclus au moyen d'un échange de courriers électroniques (à voir en l'espèce).

### 2. CHAMPS D'APPLICATION :

2.1. Les présentes conditions prévalent toujours sur les éventuelles conditions générales du client, à moins que Colasse SA ait, au moment de l'acceptation de la commande, accepté par écrit et de manière expresse l'application de toutes ou parties des conditions du client. Il peut en outre être dérogé aux présentes conditions par des conditions particulières faisant l'objet d'un accord écrit entre les parties. Les présentes conditions demeurent alors d'application pour tout ce qui n'est pas réglé par lesdites conditions particulières. En raison de la commande passée à Colasse SA, fût-ce par le bon de confirmation, l'acheteur a pris connaissance des présentes conditions générales et en accepte l'application à l'exclusion de toutes autres, dont les siennes. Les présentes conditions, bien qu'apparaissant sur les documents écrits de Colasse SA, sont également accessibles sur le site Internet de Colasse SA et peuvent être communiquées par voie électronique ; quel que soit le type de support utilisé (écrit ou numérique), elles sont connues de l'acheteur et donc opposables, parce qu'elles sont accessibles à l'acheteur qui peut en prendre connaissance.

2.2. Est considérée comme « client consommateur » : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

### 3. FORMATION DU CONTRAT :

Le contrat ne peut être tenu pour valablement formé que:

- a) si une offre écrite de Colasse SA fait l'objet d'une acceptation sans réserve de la part du destinataire de l'offre ou
- b) si Colasse SA accepte sans réserve et par écrit ou par tout support durable une commande à elle faite par le client.

Toute addition, suppression ou modification quelconque à l'offre ou à la demande constitue une contre-offre et suspend la formation du contrat jusqu'à son acceptation expresse par l'autre partie. Il n'en est autrement que si l'offre ou la commande stipule expressément que sur l'un ou l'autre point, l'acceptation pure et simple par l'autre partie n'est pas une condition de formation de contrat. Les offres de Colasse SA sont valables pendant un mois à dater de leur envoi à leur destinataire, sauf stipulation contraire expresse. Colasse SA n'est engagée que par des offres, acceptations ou conventions écrites signées par un des gérants de la Société, soit en vertu des statuts de Colasse SA, soit en vertu d'une procuration. Il ne peut être suppléé à l'égard de Colasse SA en l'absence d'un tel écrit par des témoignages ou des présomptions, même s'il existait un commencement de preuve écrite au sens de l'article 1347 du Code Civil ou une impossibilité de pré constitution de preuve écrite au sens de l'article 1348 du même code. Le régime de la preuve libre peut en revanche être invoqué par Colasse SA à l'égard ses clients.

### 4. PRIX :

Les prix s'entendent nets et hors T.V.A. Sauf condition particulière expresse, tous les frais de transport et d'emballage sont à charge du client.

Les prix s'entendent nets départs à nos ateliers et sans ristourne. La TVA est à charge de l'acheteur. Les offres de prix ou remises de prix sont basées sur les valeurs actuellement en vigueur des salaires et des matériaux, et au jour de la consultation du site ou pour la période mentionnée dans l'offre ou dépliant. Si ceux-ci subissent des modifications, le vendeur se réserve d'adapter ses prix en proportion. La société ne peut être tenue responsable des erreurs contenues dans ses offres, sauf en cas de dol ou de faute lourde.

### 5. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les frais éventuels occasionnés par les paiements restent à charge de l'acheteur.

a. En cas de vente dans les établissements de la société

Toutes les factures sont payables au comptant, au siège de la société, lors de la livraison sauf stipulation expresse contraire. Un acompte de 30% du prix est d'office demandé à chaque commande, sauf convention contraire.

Toute facture impayée à l'échéance sera majorée d'un pourcentage de 15% à titre d'indemnité forfaitaire, sans préjudice du dommage réellement subi et sans toutefois que cette somme puisse être inférieure à 40 €.

b. En cas de vente via le site internet de la société

1. A un client-consommateur

- Paiement immédiat à la commande de la totalité du prix par virement ou carte de crédit ;

Le client consommateur n'est pas tenu aux frais supérieurs aux coûts réels que la société supporte effectivement pour l'utilisation d'un moyen de paiement.

## 2. A un client-professionnel

Le client-professionnel est tenu de payer immédiatement à la commande la totalité du prix par virement ou carte de crédit.

De plus, Colasse SA se réserve le droit de suspendre les livraisons de logiciels ou les prestations en cours en cas de retard de paiement.

## 6. LIVRAISON :

Les produits présentés sur le site ou dans les dépliants sont proposés dans la limite des stocks disponibles. Colasse SA met tout en œuvre pour veiller à ce que les articles soient disponibles rapidement. Sauf à l'égard des clients consommateurs, les délais de livraison sont toujours mentionnés à titre indicatif et sans aucune garantie. En cas de retard de livraison, Colasse SA mettra tout en œuvre pour limiter ce retard ou proposera des solutions alternatives à l'acheteur en cas de retard de livraison dépassant 30 jours calendrier.

### a. En cas de vente dans les établissements de la société

Le bien ne sera livré qu'après paiement au comptant du prix par l'acheteur.

### b. En cas de vente via le site internet de la société

#### 1. A un client-consommateur :

Lorsque le client-consommateur a fait choix d'un paiement immédiat à la commande de la totalité du prix par virement ou carte de crédit, la livraison interviendra dès réception du prix. Dans les autres hypothèses visées à l'article 5 B 1, la livraison interviendra dès la passation de la commande.

En cas de manquement de la société à l'obligation de livraison du bien au moment convenu avec le consommateur ou, à défaut, dans les 30 jours de la conclusion du contrat, le consommateur lui enjoint d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire adapté aux circonstances. Si l'entreprise n'a pas effectué la livraison dans ledit délai supplémentaire, le consommateur a le droit de mettre fin au contrat et sera en droit de réclamer à Colasse SA une indemnité équivalente à 15% du prix de vente.

#### 2. A un client-professionnel :

Le bien ne sera livré au client-professionnel qu'après paiement de la totalité du prix.

Lorsque le délai de livraison a un caractère impératif, suivant les conditions particulières éventuelles indiquées ci-dessus, le délai est considéré comme respecté :

1.) pour une fourniture ne devant pas donner lieu à une mise en service : si la fourniture a quitté nos bureaux dans le délai,

2.) pour une fourniture ou une prestation devant donner lieu à une mise en service : si la mise en service est intervenue dans le délai.

Tout événement de force majeure, ainsi que des circonstances telles que la grève, l'incendie, l'inondation, rétention des biens par la douane, la pénurie de moyens de transport au moment de la formation du contrat entraîne la suspension du délai impératif de livraison, pendant toute la période où cet événement rend impossible la délivrance dans le délai convenu.

Les fournitures partielles sont permises.

Les dégâts qui ne sont pas dus au transport et les vices apparents doivent être signalés par lettre recommandée envoyée à Colasse SA, et en tous cas au plus tard :

1.) S'il s'agit de fournitures ou de prestations sans mise en service ou avec une mise en service effectuée au moment de la livraison : le 7ème jour du calendrier après la livraison, et

2.) S'il s'agit de fournitures ou de prestations avec mise en service non effectuée au moment de la livraison : le premier jour de travail qui suit cette mise en service. Le client est déchu de tous droits quelconques à l'égard de Colasse SA, en ce qui concerne les conditions dans lesquelles celle-ci a exécuté son obligation de délivrance, s'il n'a pas respecté un des délais indiqués ci-dessus. Seule subsiste l'éventuelle garantie des vices cachés, dans les conditions et limites énoncées au point 6 ci-dessus.

## 7. RESPONSABILITE DE COLASSE SA APRES LIVRAISON :

a) Colasse SA s'engage à exécuter les missions demandées avec soin, diligence et dans les règles de l'art. Il s'agit d'une obligation de moyens.

b) En ce qui concerne la livraison de matériel, sous réserve des éventuels aménagements énoncés par des conditions particulières, Colasse SA est tenue, à la garantie des vices cachés dont le principe est prévu à l'article 1641 du Code Civil, dans les conditions de limitations suivantes. Tout appel à la garantie doit faire l'objet d'une lettre recommandée adressée à Colasse SA, dans les 15 jours à dater de la découverte du vice. Passé ce délai, aucune suite ne sera réservée à quelque appel de garantie que ce soit.

c) En aucun cas Colasse SA ne pourra être tenue à la réparation des préjudices commerciaux et financiers causés par le mauvais fonctionnement d'un système informatique ou de tout autre dommage indirect subi par l'acheteur.

d) Colasse SA ne pourra être tenue responsable de la perte partielle ou totale des données ou du matériel informatique lors de la mise en service d'un système ou de la période de garantie si ces dommages sont liés au non-respect des règles de bonnes pratiques informatiques. En particulier, il est attendu que le client mette en place une procédure de « back up and restore » afin de se prémunir contre la perte de données vitales. Il est également attendu que le client mette en œuvre un système antivirus à jour afin de préserver l'intégrité de son infrastructure IT.

## 8. TRANSFERT DE LA PROPRIETE ET DES RISQUES :

a) Colasse SA reste propriétaire des fournitures jusqu'à ce que le client ait rempli intégralement ses obligations envers elle. Jusqu'à ce moment, il sera interdit au client de donner les fournitures en gage ou de les revendre. Si les fournitures non payées sont destinées par le client à équiper des lieux loués par lui, il doit solliciter, par lettre recommandée adressée à Colasse SA, l'autorisation préalable d'affecter les fournitures à une pareille destination, en mentionnant le nom et l'adresse du propriétaire, ainsi que l'adresse des lieux loués en question.

b) Sauf à l'égard des clients consommateurs pour qui les risques sont transférés au moment de la prise de possession du bien, les risques sont transférés au client dès que la fourniture est identifiée dans les bureaux de Colasse SA. Le transport s'effectue dès lors aux risques et périls du client, et ce, même si les conditions particulières prévoient la prise en charge des frais de transport par Colasse SA, par ex. par la mention "franco"

## 9. CLAUSE RESOLUTOIRE :

a) Colasse SA pourra résilier le contrat, de plein droit, à tout moment, et sans préavis, au cas où le client manquerait gravement à ses obligations contractuelles, sans préjudices de tous droits à des dommages et intérêts.

b) Colasse SA pourra également résilier le contrat, de plein droit, et sans préavis, en cas de faillite, mise en liquidation, concordat, pour autant que la loi le permette.

c) Au cas où le client ne respecte plus ses obligations financières, et pour autant que le montant ne soit pas supérieur à 1000 eur, Colasse SA pourra résilier le contrat de plein droit si l'obligation n'est pas totalement exécutée 7 jours calendrier après l'envoi d'une mise en demeure.

## 10. FORCE MAJEURE :

Colasse SA n'est pas responsable de l'inexécution de l'une quelconque de ses obligations lorsque cette inexécution est due à un cas de force majeure, notamment en cas d'incendie, de grêle, de catastrophe naturelle, de grèves, de manque général d'approvisionnement ou de moyens de transport, etc.

## 11. GARANTIES :

Colasse SA offre une garantie de 1 an sur le matériel pour les clients professionnels assujettis et 2 ans pour les clients consommateurs non-professionnels. Ne sont pas compris dans la garantie, le transport et le placement du matériel par l'acheteur ou un tiers. La facture fait office de document de garantie pour les articles achetés à la société. En cas de réparation sous garantie, le client doit présenter l'original de la facture. Aucune

garantie n'est due si le client ou un tiers démonte la marchandise vendue. En cas d'échange, l'article doit être retourné dans un état impeccable dans son emballage original. Le matériel vendu dans le cadre d'opérations de déstockage ou de vente flash ou de solde ne pourra être ni remboursé ni échangé.

#### **12. DROIT DE RETRACTATION :**

Le client consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter, sans frais et sans avoir à motiver sa décision, d'un contrat conclu à distance avec Colasse sa.

Le délai de rétractation expire après une période de 14 jours à compter du jour où le consommateur ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le consommateur prend physiquement possession du bien ou :

- a) dans le cas de biens multiples commandés par le consommateur dans une seule commande et livrés séparément, du jour où le consommateur ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le consommateur prend physiquement possession du dernier bien ;
- b) dans le cas de la livraison d'un bien composé de lots ou de pièces multiples, du jour où le consommateur ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le consommateur prend physiquement possession du dernier lot ou de la dernière pièce ;
- c) dans le cas des contrats portant sur la livraison régulière de biens pendant une période de temps définie, du jour où le consommateur ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le consommateur prend physiquement possession du premier bien.

Il est mis à disposition du client consommateur un formulaire de rétractation que le consommateur a la possibilité d'utiliser. Il peut également faire une autre déclaration dénuée d'ambiguïté exposant sa décision de se rétracter du contrat.

Le client supporte seul la charge des frais de renvoi du bien en cas de rétractation et si le bien, en raison de sa nature, ne peut être raisonnablement renvoyé par la poste, le coût de renvoi du bien (formulaire disponible à la fin des présentes conditions)

RESERVE : COLASSE SA se réserve le droit de ne pas accepter le matériel retourné par le client consommateur si celui-ci n'est pas retourné dans son emballage d'origine dans un état identique à celui dans lequel il était au moment de la livraison initiale. Emballage et produit doivent être intacts.

#### **13. DOCUMENTS :**

Colasse SA accorde au client un droit non-exclusif d'utilisation des schémas et des autres documents techniques et commerciaux livrés en vertu du contrat. Ces documents ne peuvent être transmis à des tiers que moyennant un accord spécifique de Colasse SA. Tous les articles proposés par la société sont décrits en toute bonne foi et le plus fidèlement possible.

#### **14. EXPORTATION :**

Lorsque le contrat conclu avec le client porte sur des marchandises et/ou des prestations à exporter par la société, leur prix est à déterminer sur base du cours vendeur de la monnaie d'origine par rapport à l'euro, tel que noté à la Bourse de Bruxelles, à la date de l'offre faite par la société ou à la date de formation du contrat, selon le cas.

Si le cours en vigueur au jour du paiement est différent du cours par rapport auquel le prix a été déterminé, la société a la faculté d'adapter le prix en l'augmentant ou en le diminuant, pour tenir compte de la modification de cours intervenue.

#### **15. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :**

Les présentes dispositions respectent la vie privée du client conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur le traitement des données à caractère personnel et aux autres dispositions contraignantes de droit belge en la matière.

Le responsable du traitement de vos données personnelles est la société.

Les données à caractère personnel communiquées à la société sont traitées par elle pour la gestion de sa clientèle ce qui comprend notamment la gestion des relations précontractuelles et contractuelles de cette dernière et l'information de celle-ci ainsi qu'aux fins de prospection commerciale (marketing direct).

Le client peut s'opposer, sur demande et gratuitement au traitement des données le concernant à des fins de prospection commerciale.(marketing direct).

En outre, le client a le droit d'obtenir sans frais la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte qui le concerne.

#### **16. DROIT APPLICABLE et JURIDICTION COMPETENTE :**

Les contestations relatives à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente sont soumises au droit belge.

1. A l'égard des clients professionnels :

Seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège sont compétents.

2. A l'égard des clients consommateurs :

Conformément à l'article 624, 1°, 2° et 4° du Code judiciaire, les juges suivants seront, au choix du demandeur, compétents pour connaître de la demande :

Le juge du domicile du défendeur ou d'un des défendeurs ;

Le juge du lieu dans lequel les obligations en litige ou l'une d'elles sont nées ou dans lequel elles sont, ont été ou doivent être exécutées

## FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— A l'attention de  
Colasse sa  
Rue Puits Marie 79  
4100 Seraing  
Belgique  
TVA : BE878.226.815, Ent ID: 0878226815, RPM: Liège  
T : +32 4 225 2589, F : +32 4 365 1376  
E : info @ colasse.be

— Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/pour la prestation de service (\*) ci-dessous

.....

— Commandé le (\*)/reçu le (\*).....

— Nom du (des) consommateur(s) .....

.....

— Adresse du (des) consommateur(s) .....

.....

— Date .....

— Signature du (des) consommateur(s)

*(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)*

.....

(\*) Biffez la mention inutile